

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 5 octobre 2026 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-188
visant la superficie totale d'implantation d'un garage détaché afin de permettre
un agrandissement, sur le lot 4 159 971, situé au 61, rue Robert**

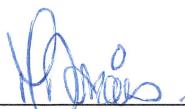
La dérogation mineure demandée vise à autoriser une superficie d'implantation totale de 114,63 m² du garage détaché en prévision d'un agrandissement de 49,63 m² à l'arrière du garage existant.

Le règlement de zonage 2009-185 présentement en vigueur prévoit que sur un lot d'une superficie de plus de 930 m² et de moins de 2700 m², la superficie maximale d'implantation pour un garage détaché est de 90 m².

Dans le cas présent, une augmentation de 24,63 m² de la superficie maximale d'implantation d'un garage détaché est demandée pour permettre un agrandissement à l'arrière du bâtiment accessoire existant.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 18^e jour du mois de septembre 2026.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière